

## PRÉSENCE ET ARRIVÉE DES JEUNES EN FORMATION :

> Si un jeune a présenté des **symptômes dans les 5 jours avant** le début de la formation, il ne peut pas prendre part à celle-ci

- toux ;
- difficultés respiratoires ;
- douleur thoracique ;
- perte de goût et/ou d'odorat sans cause apparente;

Mais d'autres symptômes doivent également être pris en compte tels que :

- fièvre ;
- douleurs musculaires ;
- fatigue ;
- rhinite (encombrement ou écoulement nasal) ;
- maux de gorge ;
- maux de tête ;
- perte d'appétit ;
- diarrhée aqueuse sans cause apparente ;

> Chaque **inscription** est soumise à la transmission d'une **fiche santé** concernant le jeune.

> Le CJLg se réserve le droit de demander au jeune ou à son responsable s'il est mineur un **certificat médical de bonne santé** en cas de manifestation de symptômes évoqués ci-dessus.

> Les participants qui sont ou deviennent malades durant l'activité ne pourront pas continuer à y participer.

> Si le jeune fait partie d'un **groupe à risque** (personnes âgées de plus de 65 ans, des personnes diabétiques, présentant des maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales et des personnes dont le système immunitaire est affaibli), lui ou ses parents s'il est mineur ont le devoir de le signaler dans la fiche santé et d'indiquer si la maladie/condition est maîtrisée (ex. par traitement médicamenteux). Le **conseil d'un médecin sur la participation est recommandé.**

> La **personne amenant le jeune** ne doit présenter aucun symptôme de COVID-19. Lors de l'arrivée, elle doit **porter un masque**, respecter les mesures de distanciation physique et rester à l'extérieur du bâtiment.

> Nous organiserons une **zone d'accueil extérieure**, afin d'accueillir les jeunes. Le formateur en assurera l'organisation. C'est cette personne qui conduira les jeunes à l'intérieur des locaux. L'« au revoir » devra donc être réduit au mieux afin de ne pas prolonger la file d'attente.



## MESURES D'HYGIÈNE INDIVIDUELLE :

> Des **affiches expliquant les mesures d'hygiène** seront disposées à l'entrée du bâtiment et dans toutes les pièces utilisées par les jeunes.

> L'équipe formatrice demande aux jeunes de se **laver les mains** à l'arrivée dans les locaux, avant et après chaque activité, avant la prise de collations et des repas, ainsi qu'après s'être rendu aux toilettes et avant de quitter les locaux.

> En ce qui concerne **le port du masque**, celui sera obligatoire dans certains cas :

- Lors d'une activité pour laquelle il n'est pas possible d'assurer la distanciation physique
- Lors de contacts avec l'extérieur
- Lors d'un éventuel soin (bosses et bobos)

> Au niveau de **la literie**, l'auberge fournit ses propres draps. Vous pouvez prendre avec vous un **sac de couchage**.



## MESURES ORGANISATIONNELLES :

> L'équipe de formateurs sera **sensibilisée aux mesures sanitaires et de sécurité**. Elle sera attentive à leur respect durant la durée de la formation.

> De façon générale, l'aménagement des locaux, l'organisation des activités, ainsi que l'encadrement des jeunes a été réfléchi en équipe pour assurer au mieux les recommandations émises par les autorités compétentes. **Une évaluation constante** de ces mesures sera organisée en équipe.

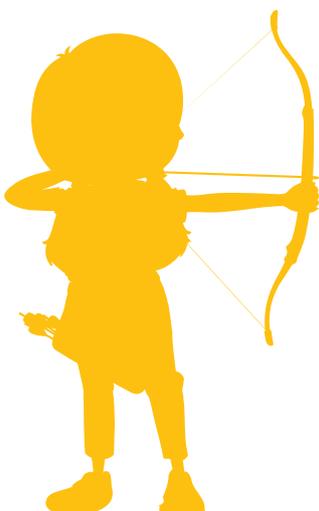
> L'équipe de formateurs privilégiera au maximum les activités à l'extérieur.

> **Le matériel mis à disposition restera au sein de la même bulle**. Ainsi un pack complet de matériel sera disponible pour chaque bulle. En cas de partage de matériel, celui-ci sera désinfecté ou mis au repos durant 48 heures avant d'être utilisé par la bulle suivante.

> Au niveau des repas, notre groupe ne sera pas mélangé avec un autre. **Chaque groupe aura son propre service**.

## MESURES D'HYGIÈNE DES LOCAUX

- > Les locaux seront aérés le plus possible, c'est-à-dire minimum 2-3 fois par jour pendant minimum 15 minutes.
- > Les poubelles seront vidées quotidiennement dans la mesure du possible.



## PROCÉDURE D'URGENCE EN CAS DE SUSPICION D'INFECTION AU COVID-19 :

Le CJLg respectera une procédure d'urgence définie par le protocole jeunesse, avec notamment un lieu d'isolement dans un espace dédié. Le responsable de l'enfant et le référent médical externe (défini pour chaque lieu) seront systématiquement contactés. Au besoin, le responsable de l'enfant se rendra rapidement disponible pour récupérer ce dernier.

